MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez maintenant acquitter votre compte de taxes en trois versements : 6 mars, le 8 mai et le 10 juillet 2024. Il est aussi possible de le payer en un seul versement.

LE PAIEMENT PEUT ÊTRE FAIT :

1. **Par la poste**
   (chèque, mandat poste, mandat bancaire)
2. **À la réception de l'hôtel de ville**
   Pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville (durant l'année 2024), l'accueil sera temporairement relocalisée au Centre culturel (485, boulevard Adolphe-Chapleau). Chèque, carte de débit, argent comptant, mandat poste et mandat bancaire
3. **À la plupart des institutions financières**
   En succursale ou par Internet (assurez-vous d'utiliser le numéro de matricule comme numéro de dossier ou référence). Il faut prévoir de trois à cinq jours ouvrables pour qu'un paiement parvienne à la Ville.

CHÈQUES POSTDATÉS : UNE BONNE IDÉE!

Si vous choisissez de payer par la poste, faites parvenir vos trois chèques postdatés dans un même envoi. Ainsi, pas d'oubli et les deux autres chèques seront encaissés à la date prescrite. Notez qu'aucun avis de rappel ne sera expédié.

REÇU

Aucun reçu ne sera émis, à moins que votre paiement ne soit effectué en personne à l'hôtel de ville. Autrement, l'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu.

CONFIDENTIALITÉ DU SOLDE À PAYER

Il est important de savoir que s'il reste un solde à payer au compte, celui-ci est confidentiel. Ce qui veut dire qu'il n'apparaîtra pas sur la version en ligne et que le personnel de la Ville ne peut pas le divulguer par téléphone. Cependant, le solde pourra être transmis par la poste au propriétaire. Ainsi, le citoyen pourra s'assurer que son institution a bien payé son compte dans les délais. Également, il est bon de savoir que votre paiement effectué sera imputé à tout montant en souffrance ou solde dû à votre compte de taxes.

VOTRE PRÊTEUR HYPOTHÉCAIRE S'OCCUPE DE VOS TAXES ?

Si vos taxes sont acquittées par une institution financière, il vous appartient de transmettre une copie de votre compte à votre prêteur hypothécaire. Par la suite, assurez-vous que votre prêteur effectue le paiement de vos taxes conformément aux dates fixées.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE

Il est très important que vous nous fassiez connaître votre nouvelle adresse sur le formulaire prescrit (disponible sur notre site web), par télécopieur ou par courriel. La Ville utilise les données de l'année antérieure pour préparer et expédier ses comptes d'impôts fonciers. Si votre dossier n'est pas à jour, vous pourriez avoir des frais d'intérêts en raison de la réception tardive de votre compte.

TAXES SCOLAIRES

La Ville de Bois-des-Filion ne s'occupe pas de l'émission des comptes de taxes scolaires ni d'en faire l'encaissement. À ce sujet, communiquez avec le Centre de services scolaires des Mille-Îles au 450 974-9477.

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ET D'EXPLICATIONS?

Afin de pouvoir vous répondre rapidement, assurez-vous d'avoir en main votre numéro de matricule lorsque vous communiquez avec nous. Ce numéro de 18 chiffres apparaît dans la partie supérieure centrale de votre compte de taxes.

EXEMPLE :

MATRICULE

DIV.	SEC.	EMP.	CAV.	BAT.	LOC.
8358	10	9203	0	000	0000

450 621-1460, poste 1201

accueil@villebdf.ca

villebdf.ca

Onglet : Services aux citoyens
Page : Évaluation municipale

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Revenu Québec offre une subvention aux aînés dont la résidence a subi une hausse substantielle, soit 7.5% de plus que la hausse moyenne par rapport au rôle d'évaluation antérieur. Si c'est votre cas, vous recevrez un formulaire de demande. Cependant, plusieurs autres critères d'admissibilité s'appliquent et il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez à chacun d'eux.

Information : **revenuquebec.ca** ou **514 864-6299**

Voilà! VOTRE DOSSIER CITOYEN EN LIGNE

Payez votre compte d'impôt foncier

Obtenez toutes les informations sur votre propriété

Il est dorénavant possible de **consulter votre compte de taxes directement en ligne**, à l'aide de Voilà! - **Votre dossier citoyen**

Inscrivez-vous à bois-des-filion.appvoila.com
Créez votre compte et ajoutez-y votre propriété. Afin de compléter votre inscription, vous devrez avoir votre dernier compte de taxes en main avec les informations suivantes : votre matricule, votre numéro de compte, ainsi que le montant de votre premier versement.

BOIS-DES-FILION
Vert l'avenir

375, boul. Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion (Qc) J6Z 1H1
Téléphone : 450 621-1460
villebdf.ca

Imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales

COMPRENDRE LE COMPTE DE TAXES 2024

BOIS-DES-FILION
Vert l'avenir

MESSAGE DU MAIRE

Chères Filionoises, chers Filionois,

Votre conseil municipal vient d'adopter lors de sa séance extraordinaire du mardi 12 décembre 2023 le budget pour l'année 2024. C'est pourquoi vous recevez aujourd'hui votre compte de taxes pour la nouvelle année. Il s'agit de votre quote-part pour les différents services que la Ville vous offre.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'actuellement le problème numéro un, c'est l'inflation. Tout comme pour votre budget personnel, celle-ci affecte les différents secteurs d'activités de la Ville. Ainsi, l'ensemble de nos dépenses est un peu plus élevé que l'inflation, mais le conseil a su, par ses choix et son travail, en minimiser l'impact fiscal, en maintenant l'augmentation de votre compte de taxes près du niveau annuel de l'inflation des prix à la consommation. Donc, pour 2024, votre augmentation se limitera en moyenne à 5,9 % par rapport à 2023.

Le budget est équilibré, les revenus augmentent raisonnablement, mais des choix rigoureux ont été faits en matière de dépenses. Soyez rassurés cependant, tout en respectant votre capacité de payer comme contribuables, ces choix n'affecteront en rien la qualité de vos services et l'amélioration de notre milieu de vie se poursuivra.

En terminant, j'en profite pour vous mentionner que la Ville procède actuellement à la validation des données inscrites dans ses dossiers de propriété, et ce, au moins une fois tous les 9 ans comme l'exige la Loi sur la fiscalité municipale. Donc, ne soyez pas surpris de recevoir une communication de la part de la firme LBP Évaluateurs mandatée pour mettre à jour le rôle des propriétés du territoire.

Gilles Blanchette
Maire de Bois-des-Filion

BOIS-DES-FILION

L'ÉVALUATION MUNICIPALE DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Depuis le 1er janvier 2022, un nouveau rôle d'évaluation est entré en vigueur et il couvre une période de trois ans (2022, 2023 et 2024).

Notez qu'à moins de travaux d'amélioration, le montant de l'évaluation de votre propriété est gelé durant ces trois années.

LE COMPTE DE TAXES

Votre compte de taxes comprend la taxe sur la valeur foncière générale, selon un taux établi pour chaque 100 $ d'évaluation, plus les tarifs propres à chaque service (eau, matières résiduelles, etc.).

La taxe sur la valeur foncière générale comprend notamment le Service de police de Terrebonne, le transport collectif métropolitain et les infrastructures.

Dans certains cas, le compte de taxes comprend également une taxe de secteur destinée à payer votre quote-part du coût des infrastructures desservant votre propriété (égout, aqueduc, pavage, éclairage, selon le cas). Cette taxe de secteur est en fonction d'un règlement d'emprunt financé par la Ville et payée sur plusieurs années (généralement sur 20 ans), par les propriétaires concernés.

TABLEAUX COMPARATIFS

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Taux du 100 $ d'évaluation

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	2023	2024
Total de la taxe foncière générale	**0,6475 $**	**0,7041 $**
• Service de police Terrebonne (incluant niveau 2)	0,1017 $	0,1681 $
• Transport collectif métropolitain	0,0355 $	0,0362 $
• Infrastructures	0,0084 $	0,0089 $
• Autres	0,5019 $	0,4909 $

TARIFS FIXES PAR LOGEMENT

Cette tarification est établie en fonction des coûts réels des services.

TARIFICATION	2023	2024
Eau potable	248 $	260 $
Égouts et eaux usées	200 $	151 $
Piscine	35 $	37 $
Matières résiduelles (disposition des ordures, des matières recyclables et des matières organiques)	280 $	306 $
Fonds d'infrastructures	75 $	75 $

En 2024
Pour une résidence unifamiliale d'une valeur de 330 000 $, l'impact total sera de 175 $, soit une augmentation de 5.98% par rapport à 2023

BUDGET 2024

REVENUS 2024

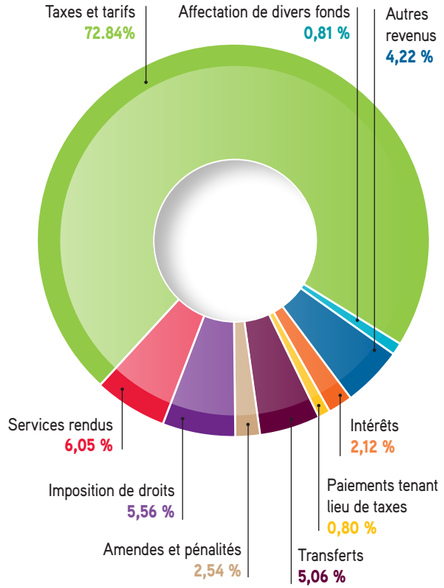

REVENUS	2023	2024
Taxes et tarifs	16 526 374 $	17 601 003 $
Services rendus	1 294 357 $	1 461 035 $
Imposition de droits	1 321 625 $	1 343 715 $
Amendes et pénalités	561 720 $	612 900 $
Transferts	757 342 $	1 223 019 $
Paiements tenant lieu de taxes	219 976 $	193 992 $
Intérêts	345 732 $	511 996 $
Autres revenus	0 $	1 020 000 $
Affectation de divers fonds	1 547 225 $	195 339 $
Total	**22 574 351 $**	**24 162 999 $**

DÉPENSES 2024

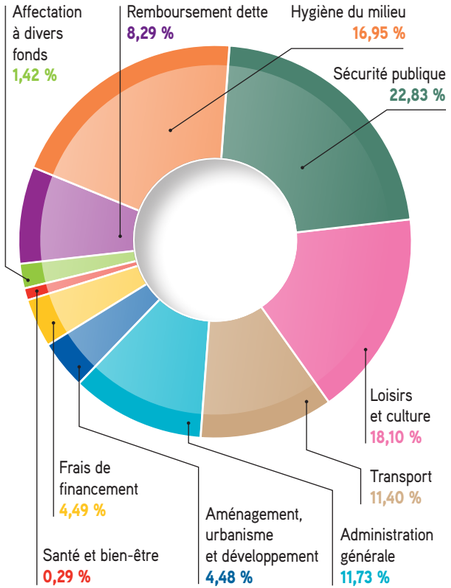

DÉPENSES	2023	2024
Hygiène du milieu	3 712 964 $	4 096 678 $
Sécurité publique	4 947 764 $	5 517 123 $
Loisirs et culture	4 466 954 $	4 374 153 $
Transport	2 501 112 $	2 754 679 $
Administration générale	2 657 207 $	2 835 225 $
Frais de financement	856 589 $	1 084 069 $
Aménagement, urbanisme et développement	1 130 339 $	1 081 961 $
Santé et bien-être	66 386 $	71 064 $
Remboursement dette	2 041 534 $	2 004 215 $
Affectation à divers fonds	193 502 $	343 832 $
Total	**22 574 351 $**	**24 162 999 $**